



Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire

n° 112 - 2020

L'an deux mil VINGT, le HUIT du mois d'OCTOBRE, le Conseil Communautaire du Massif du Sancy dûment convoqué en date du 1^{er} Octobre 2020, s'est réuni en session ordinaire à Chastreix sous la Présidence de Monsieur GAY Lionel

⋄⋄⋄⋄⋄⋄⋄

ÉTAIENT PRESENTS :

Besse	Mesdames TARTIERE Catherine, DECHAMBRE Brigitte, Messieurs GAY Lionel, PERRON Jacques, MARLET Pierre
Chambon/Lac	Monsieur LABASSE Emmanuel
Chastreix	Monsieur BABUT Michel
Compains	Monsieur VALETTE Henri
Egliseneuve d'Entraigues	Monsieur CARDENOUX Didier
Espinchal	Monsieur CHANIER Jean-Luc
La Bourboule	Mesdames EYRAGNE Violette, DEVELAY-MICHELIN Brigitte, Messieurs CONSTANTIN François, BATTUT Romain, DANJOUX Hugues, EYRAGNE Jean-Marc
La Godivelle	Madame MANSANA Jocelyne
Le Mont-Dore	Mesdames MABRU Michelle, SAVOLDELLI Florence, MONESTIER Séverine, Monsieur DUBOURG Sébastien
Le Vernet Ste Marguerite	Monsieur DABERT Laurent
Montgreleix	Monsieur MAGE Jean
Murat le Quaire	Monsieur PEYRARD Nicolas
Murol	Messieurs GOUTTEBEL Sébastien, DUMONTEL Roger
Picherande	Monsieur ECHAVIDRE Frédéric
Saint Diery	Monsieur CHASSARD Frédéric
St Genes Champespe	Monsieur PERRON Roland
Saint Nectaire	Madame LEFEUVRE Marion, Monsieur BELLONTE Alphonse
St Pierre Colamine	Monsieur CLECH Michel
St Victor la Rivière	Monsieur GORY François
Valbeleix	Madame LANCELLE Elsa

⋄⋄⋄⋄⋄⋄⋄

Secrétaire de séance : Monsieur Michel BABUT

Nombre de Conseillers : En exercice : 35 - Présents : 34 Votants : 34

Absents/Excusés : Messieurs Jean-François CASSIER et Patrice DECARRE

Délégués suppléants assistant au conseil : Michel BOISSARD, Bernard BOUYON, Alain CHAUVET, Philippe VALLON

Le quorum étant atteint, le conseil peut délibérer.

⋄⋄⋄⋄⋄⋄⋄

OBJET : Convention et Subvention Montagnes du Massif Central – Tarifs Saison 2020 / 2021

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU les statuts de la Communauté de Communes du MASSIF DU SANCY ;

VU le Budget Annexe des Zones Nordiques voté en Conseil communautaire le 29 Juillet 2020 ;

VU le compte-rendu de la Commission Espaces Sancy, Zones Nordiques, Pôle Pleine Nature, diversification des activités réunie le 1^{er} Octobre 2020 ;

Considérant le Procès-Verbal de l'Assemblée Générale de Montagnes Massif Central en date du 11 Septembre 2020 ;

Monsieur le Président explique à l'Assemblée que la Communauté de Communes du MASSIF DU SANCY doit approuver les termes de la convention à intervenir avec Montagnes du Massif Central et décider d'attribuer à Montagnes du Massif Central une subvention égale à :

- a. 9 % jusqu'à 30 000 €
- b. 7,20 % de 30 001 à 60 000 €
- c. 4,5 % de 60 001 à 120 000 €
- d. 2,70 % à partir de 120 001 €

du produit des redevances annuelles, hebdomadaires et journalières effectivement perçu sur le territoire de la communauté de communes.

Monsieur le Président présente ensuite les tarifs proposés par Montagnes 2021 :

TITRES	ADULTE	JEUNES 17 À 25 ANS	JUNIOR 6 À 16 ANS
NORDIC PASS NATIONAL	210 €		70 €
NORDIC PASS NATIONAL DU 15 SEPTEMBRE AU 15 NOVEMBRE	180 €		60 €
NORDIC PASS MASSIF CENTRAL	100,00 €	50 €	40 €
NORDIC PASS MASSIF CENTRAL DU 15 SEPTEMBRE AU 15 OCTOBRE	75,00 €	40 €	30 €
NORDIC PASS MASSIF CENTRAL DU 16 OCTOBRE AU 15 NOVEMBRE	85,00 €	45 €	35 €
HEBDO 5 JOURS VALABLE SUR LE SITE D'ACHAT	38 €	26.50 €	15 €
HEBDO CHOC 5 JOURS VALABLE SUR LE SITE D'ACHAT DU 6/01 AU 27/01/2021 ET DU 10/03 A LA FIN DE LA SAISON	31 €		
3 JOURS CONSECUTIFS	23,00 €		8,80 €
2 JOURS CONSECUTIFS	15,80 €		6,60 €
SEANCE	8,50 €	6,00 €	3,90 €
PRESTATIONS REDUITES ET POUR LES ARRIVEES TARDIVES APRES 15H30	6,00 €	5,50 €	3,50 €
PRESTATIONS MINI	4,20 €	4,20 €	GRATUIT
GROUPES	1 GRATUITE PAR TRANCHE DE 10 PERSONNES		
PASS FAMILLES	2 ADULTES + 2 ENFANTS 1 GRATUITE A PARTIR DU 2EME ENFANT SUR TOUS LES TITRES SAUF CARTE SAISON		
RAQUETTES /PIETONS SEANCE		3,00 €	1,70 €
RAQUETTES /PIETONS HEBDO SUR LE SITE D'ACHAT		15,00 €	8,30 €
RAQUETTES /PIETONS SAISON		33,00 €	18,00 €
VENTE SUR PISTE		15 €	
CHIENS DE TRAINEAUX SAISON, HEBDO, SEANCE IDENTIQUES SKI			
SCOLAIRES, CENTRE DE LOISIRS, CLASSES DE DÉCOUVERTE, GROUPE ENCADRÉ			
	SÉANCE	2 €	

Après en avoir délibéré le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- VALIDE les termes de la convention à intervenir avec Montagnes du Massif Central ;
- VALIDE les tarifs proposés par Montagnes Massif Central pour la saison 2020 / 2021 ;
- AUTORISE le Président à signer cette convention annexée à la présente délibération ;
- DECIDE d'attribuer à Montagnes du Massif Central une subvention en fonction du produit des redevances égale à :
 - a. 9 % jusqu'à 30 000 €
 - b. 7,20 % de 30 001 à 60 000 €
 - c. 4,5 % de 60 001 à 120 000 €
 - d. 2,70 % à partir de 120 001 €
- AUTORISE le président à entreprendre toutes démarches en ce sens et à signer tous documents nécessaires dans ce but.

Ainsi fait et délibéré,
Les Jour, Mois, An que sus dit
Au registre sont les signatures
Pour copie conforme
Le Président,
Lionel GAY



Envoyé en préfecture le 22/10/2020

Reçu en préfecture le 22/10/2020

Affiché le

ID : 063-246300966-20201008-112_2020-DE

10/10/2020